

Proposition d'amendement du groupe socialiste du Conseil Communal de Verviers.

Au point 8 de l'ordre du jour de ce conseil du 31-03-2014 intitulé « Prime à l'acquisition d'immeubles ».

Le groupe socialiste propose de supprimer dans le règlement au point 1.1 « sur le territoire de la Ville de Verviers » et ainsi de ne pas limiter le fait de propriété au territoire de la commune de Verviers.

Amendement :

Remplacer le point 1.1 du règlement :

« Le demandeur/bénéficiaire (et tout autre éventuel signataire-acquéreur du compromis de vente) est une personne physique non titulaire (en tout ou en partie) d'un quelconque droit réel d'un immeuble d'habitation (en tout ou en partie) sur le territoire de la commune de Verviers ; cela jusqu'à la prise en possession du bien concerné ; »

Par :

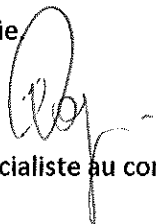
« Le demandeur/bénéficiaire (et tout autre éventuel signataire-acquéreur du compromis de vente) est une personne physique non titulaire (en tout ou en partie) d'un quelconque droit réel d'un immeuble d'habitation (en tout ou en partie); cela jusqu'à la prise en possession du bien concerné ; »

Nous vous demandons que cet amendement soit soumis au vote de notre assemblée.

Je vous en remercie

Muriel Targnion

Chef de groupe socialiste au conseil communal de Verviers.



Question à Monsieur l'Echevin Degey.

Monsieur l'Echevin,

Chacun a pu prendre connaissance, dans la presse locale de la semaine écoulée, des inquiétudes manifestées par les maîtres nageurs de la piscine quant à la disparition des cours de natation, dans les écoles communales, pour les élèves des quatre premières années.

Je n'ignore bien entendu pas les difficultés organisationnelles de ces cours de natation... Il n'empêche que les socles de compétences prévoient explicitement des étapes indispensables pour amener tous les élèves de l'enseignement fondamental à pouvoir, je cite les socles, « flotter et se propulser ». Par ailleurs, ces mêmes socles prescrivent que « Toutes les compétences appartenant à l'éducation physique doivent être sollicitées en continuité durant la scolarité obligatoire dans l'objectif de l'amélioration de la santé, de la sécurité, de l'expression de la culture motrice et sportive (...)»

Mes questions, dès lors, sont les suivantes :

1. Comptez-vous, Monsieur l'Echevin, prendre une initiative quelconque pour promouvoir ou décourager les cours de natation au sein de nos écoles communales ?
2. Laisseriez-vous, à l'avenir, l'initiative des cours de natation aux directions de nos écoles ?
3. Pourriez-vous nous communiquer, lors d'une prochaine section par exemple, les modalités ayant cours actuellement quant à l'organisation des cours de natation dans nos écoles communales ?

Par ailleurs, il ne faut pas ignorer la problématique des élèves dispensés des cours d'éducation physique, des cours de natation en particulier. Pourriez-vous, dans un délai raisonnable, nous communiquer, école par école, les chiffres de fréquentation des cours de natation. Si ces chiffres révélaient un taux d'absentéisme anormalement élevé dans l'une ou l'autre implantation, quel serait votre attitude ?

Déjà, je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

Didier NYSSSEN,

Conseiller communal.

Si vous me permettez, je dois d'emblée rectifier votre question, car les inquiétudes des maîtres-nageurs que vous avez lues dans la presse ne concernaient que les 2 premières années et non pas les 4 premières.

Maintenant, comme je l'ai déclaré dans la presse, il est vrai que cette année, et uniquement cette année, certaines classes de 1^{ère} ou de 2^{ème} année n'iront pas à la piscine, où iront peu de temps. J'ai bien dit cette année et uniquement quelques classes : en réalité : 4 implantations sur 16 et uniquement pour le 2 premières classes : soit 12 classes sur 95 (154 enfants). 12 classes, 154 enfants qui seront prioritaires dès septembre prochain.

Il faut encore diminuer ce nombre, car en fonction des disponibilités de la piscine en fin d'année scolaire, mais avant les examens, où même juste après (pendant les jours blancs), il est fort possible que certaines de ces classes puissent aller à la piscine ne fuisse que quelques fois.

Je peux donc rassurer directement au niveau des socles de compétences que vous citez. Toutes les compétences d'éducation physique que ce même Conseil a fixées pour nos écoles communales, à savoir celles du programme du conseil de l'Enseignement des provinces et des communes, reconnu par la fédération W-B, toutes les compétences qui doivent être certifiées le seront, si elles ne le sont pas déjà, à la fin de chacune des étapes de l'enseignement fondamental, puisque je cite les socles : «... la maîtrise des compétences s'opère progressivement et chaque niveau intègre le précédent ».

Je disais, 12 classes sur 95 : Il y a plusieurs raisons à cela : 2 raisons sont essentielles : le transport et les horaires de la piscine.

Le coût du transport a considérablement augmenté en même temps que le nombre des transports. Il faut noter que lorsque les enfants ne vont pas à la piscine, c'est les maîtres-nageurs qui s'inquiètent, par contre quand ils y vont, ce sont les parents qui réclament systématiquement un transport pour s'y rendre, même si l'école n'est qu'à quelques minutes à pieds de la piscine. Sachez que le budget « transport » a été épuisé fin septembre 2013. J'ai demandé au service de réaliser une prévision pour nous mettre à l'abri avec les budgets suivants.

Les horaires de la piscine, gérés par celle-ci, et qui ne permettaient plus d'accueillir l'ensemble des classes, après le retard accumulé en début d'année, à cause du transport.

Une autre raison ne doit pas être négligée. Le gestionnaire Synergis a doublé le tarif des leçons données par les maîtres-nageurs et, en plus, a augmenté le prix d'entrée pour les groupes. Nous pouvons comprendre, c'est normal, en ce temps où tout augmente, c'est normal de demander un prix en rapport avec le service offert; oui, mais, un Décret impose aux écoles d'informer les parents, le jour de la rentrée scolaire, des coûts qui leurs seront réclamés durant toute l'année. Or, la nouvelle de l'augmentation a été communiquée aux écoles après la rentrée, donc trop tard. Et, il a toujours été dans notre déontologie, de ne pas modifier les règles en cours d'année scolaire. Ce problème de calendrier a été communiqué à Synergis afin que ce désagrément ne se produise plus à l'avenir.

QUESTION ORALE DE Mme MURIEL TARGNION pour le conseil du 31-03-2014.

Chef de groupe PS

Le 12 mars dernier Verviers a perdu un de ses grands artistes.

Jean Vallée, auteur compositeur interprète, est décédé à l'âge de 72 ans. Il a incarné tout au long de sa carrière la culture francophone et la belgitude.

Il fut deux fois le représentant belge au concours « eurovision » de la chanson où il se classa deuxième en 1978 avec « L'amour ça fait chanter la vie », il anima aussi l'émission de variétés « La bonne étoile » sur la RTBF.

Il a aussi été l'inspecteur Javert dans les Misérables de Robert Hossein et il côtoiera et collaborera avec les acteurs du show business de Jacques Brel à Juliette Greco en passant par Adamo, Annie Cordy et bien d'autres.

Il se produira tant dans les cabarets parisiens que sur les plateaux de télévision où il participera notamment aux émissions "Sacree Soirée", "Sébastien c'est fou", "Dimanche Martin", "La Classe", "Star 90" ou encore "La chance aux chansons".

Il est fait « Chevalier de l'Ordre de la Couronne » par le Roi Albert II et « Chevalier de l'Ordre de la Pléiade » par l'Europe.

Bien que vivant à Paris, il est toujours resté amoureux de la Belgique, proche de sa région verviétoise et de ses amis, il revenait régulièrement chez lui, consacrant du temps pour participer à des récitals pour le plus grand bonheur du public local.

Il avait encore assuré le concert « Rêves de Noël » le 22 décembre 2013 à l'église St-Remacle à Verviers.

Jean Vallée restera tout comme Pierre Rapsat une grande figure de la culture en Belgique et, en particulier, à Verviers.

Afin de rendre hommage à notre artiste, je voudrais proposer à notre assemblée de donner son nom à un espace public non encore nommé afin d'éviter les complications pour les riverains dans le cas d'un changement de nom d'une rue.

Cela pourrait-être par exemple le terre-plein situé au rond-point près du Pont Léopold.

Cet un endroit non nommé actuellement et qui est proche du quartier de Hodimont qui a vu naître et grandir Jean Vallée.

Une stèle commémorative pourrait y être placée, ainsi que sur le CTLM, lieu de naissance de l'artiste.

Cela pourrait être aussi un autre endroit, le but étant d'abord, d'honorer l'artiste qu'était Jean Vallée.

Je vous remercie